



achat d'une caravane vis caché

Par **kipinette**, le **12/07/2010** à **12:56**

J'ai acheté une caravane le 31 mai dernier, et cette semaine mon mari a voulu vérifier les freins en vue de notre départ et il n'a pas pu ôter la roue car au lieu d'avoir 4 boulons pour maintenir la roue il n'y en avait que 3 et le dernier avait été remplacé par une tige filetée et un écrou qu'il n'a pas pu démonter donc si l'on crève on ne peut démonter la roue.

Puis-je me retourner contre l'ancien propriétaire pour vis caché ? J'ai vérifié les pneus lors de l'achat mais je n'ai pas démonté les enjoliveurs donc est-ce que j'aurai du le faire et est-ce que l'ancien propriétaire aurait du me le dire ?

Merci de votre réponse.